



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 19 septembre 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°22006DSTE – Marché de travaux d'entretien des cours d'eau du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot N°1 Section aval couverte des ouvrages

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis Pozzo di Borgo, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Jean-Charles Leonardi, Leslie Pellegrini, Emmanuelle de Gentili,

POUVOIRS :

ABSENTS : Pierre Savelli, Gilles Simeoni, Michel Simonpietri, Jean-Jacques Padovani, Marie-Hélène Padovani

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°22006DSTE – Marché de travaux d'entretien des cours d'eau du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot N°1 Section aval couverte des ouvrages

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO le 10 juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Considérant que les travaux projetés sont de nature à améliorer la qualité de la faune et la flore et les écoulements des cours d'eau ;

Vu la consultation n°22006DSTE, lancée le 15 juin 2022 sous forme de procédure adaptée ouverte ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°22006DSTE, décomposé en trois lots ayant pour objet :

- Lot 1 : Entretien de la section aval couvertes des ouvrages,
- Lot 2 : Entretien de la section amont à ciel ouvert des ouvrages,
- Lot 3 : Entretien de petit tronçon de ruisseau.

ATTRIBUE

Le lot n°1 – Section aval couverte des ouvrages à la SARL CAP ENVIRONNEMENT, CASTELLO 2022 BRANDO (SIRET n°443 360 813 000 10) pour un montant minimum de vingt mille euros hors taxes (20 000 €HT) et un montant maximum de quatre cent quatre-vingt mille euros hors taxes (480 000 €HT) et pour une durée de 4ans.

AUTORISE

Le Président à signer le Lot n°1 du marché correspondant ;

OBJET : Attribution du marché N°22006DSTE – Marché de travaux d'entretien des cours d'eau du territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot N°1 Section aval couverte des ouvrages

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget annexe GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Chapitre 011, article 615231 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **28 SEP. 2022**
et publication ou notification
du **28 SEP. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **MOGHRAOUI**